

Créer une activité de camping à la ferme

Définition de l'activité :

Le camping s'est extrêmement diversifié que ce soit en terme d'équipements, de pratiques ou en terme de structure d'accueil.

Le camping à la ferme répond à la demande des vacanciers qui recherchent le calme des petites structures, la chaleur et la spontanéité des relations avec l'agriculteur et l'impression d'aller là où l'autre ne va pas ! Il est très apprécié en période estivale par une clientèle plutôt familiale avec de jeunes enfants et en juin et septembre par les séniors.

Outre le camping à la ferme, vous pouvez développer sur votre exploitation d'autres prestations d'hôtellerie de plein air (cf. dossier technique complet)

La réglementation :

Durant l'élaboration de votre projet vous aurez sans doute à contacter une ou plusieurs des administrations suivantes pour homologuer votre nouvelle activité :

- Le service départemental de service d'incendie et de secours
- La direction départementale de l'équipement
- La direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- La direction départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des fraudes

Pour les formalités d'ouverture (déclaration en mairie, permis de construire, autorisation d'aménager...et conformité avec le PLU) se reporter au dossier technique complet ou contacter votre technicienne.

Les questions juridiques, sociales et fiscales

Un statut juridique et social agricole :

Une activité de camping à la ferme à partir du moment où elle est réalisée avec le support de l'exploitation constitue une activité agricole donc civile et génère des cotisations sociales agricoles.

Le traitement fiscal :

Toute recette issue d'une activité d'accueil sur une exploitation agricole est considérée comme une recette de nature commerciale. Le statut des bénéficiaires dépendra donc :

- Du statut juridique de l'exploitation : individuelle ou en société
- Du régime fiscal de l'exploitation : forfait ou réel
- Du montant des recettes commerciales par rapport aux recettes de l'activité agricole principale

Les bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) peuvent être rattachés aux bénéficiaires agricoles (BA) lorsqu'ils ne représentent ni plus de 30% des revenus agricoles ni plus de 50000€* TTC (*Loi de finances 2006 relève le seuil mais les 2 conditions demeurent cumulatives).

Les taux de TVA varieront selon la prestation proposée de 5,5% à 19,6%.

La promotion

Certains outils sont indispensables aujourd'hui tels qu'Internet, votre tract personnalisé, la signalisation et l'adhésion à un réseau collectif. La communication est un investissement au départ. Aussi, prenez le temps de vous intéresser à la clientèle des campings et bâtissez votre stratégie de promotion. Utilisez votre carnet d'adresses et comptez sur la bouche à oreille.

La rentabilité

Règles à respecter :

- Pour chiffrer vos investissements, demandez plusieurs devis,
- Pour déterminer vos charges : d'échanger avec des propriétaires de campings.
- Définissez vos tarifs, estimez votre fréquentation

Les clés de la réussite

- Comprendre les questions d'urbanisme
- Bénéficier d'une localisation géographique adaptée
- Avoir le goût et être disponible
- Penser sa commercialisation
- Bien connaître sa région
- Jouer sur la complémentarité des activités de diversification
- Vie de famille et activité d'accueil

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre conseillère agritourisme départementale ou à vous procurer le dossier technique complet.